



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2022-1724  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit –  
Nouveaux organismes nuisibles  
**Produit :** Fongicide Acapela  
**Numéro d'homologation :** 30470  
**Principes actifs (p.a.) :** Picoxystrobine  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3390756

### Contexte

Le fongicide Acapela est un produit fongicide classique contenant le principe actif picoxystrobine (250 g/L). Il est homologué pour la suppression ou la répression d'une variété de maladies foliaires et de maladies transmises par la terre à des doses allant de 0,22 à 1,2 L/ha selon les combinaisons maladie/culture. Concernant le maïs, le fongicide Acapela est homologué pour la suppression de l'helminthosporiose du Nord du maïs à une dose comprise entre 0,53 et 0,8 L/ha.

### But de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation du fongicide Acapela sur le maïs avec une allégation concernant la répression de la tache goudronneuse.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

### Évaluation de la valeur

Les justifications scientifiques et les résultats de quatre essais d'efficacité menés au Canada et aux États-Unis en 2020 et en 2021 ont été examinés pour appuyer l'allégation de répression de la tache goudronneuse dans le maïs. Les résultats relatifs à l'efficacité ont démontré que le fongicide Acapela favorisait la répression de la tache goudronneuse dans le maïs lorsqu'il était appliqué à la dose de 0,8 L/ha à des niveaux modérés à élevés de pression exercée par la maladie. La dose d'utilisation pour la répression de la tache goudronneuse se situe dans les limites des doses actuellement homologuées pour les différents types de maïs. L'homologation de ce nouvel usage permettra aux producteurs canadiens de disposer d'un nouveau produit pour lutter contre cette nouvelle maladie du maïs.

## **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements sur la valeur du produit, le fongicide Acapela, et les a jugés suffisants pour ajouter une allégation de répression de la tache goudronneuse dans le maïs sur l'étiquette du produit.

## **Références**

- 3346054 2022, ARM Report, Appendix 1, DACO: 10.2.3.2  
3346055 2022, DACO 10 Tar Spot 2022, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.3

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2022**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9